COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

BULLETIN MUNICIPAL

Année 2009, Numéro 6

Réunion du Conseil Municipal du 1er décembre 2009

Conseil municipal

Présents :

- BESSON Dominique
- CARANJOT Jean-Luc
- COURGNAUD Jackie
- FORTIER Eric
- GIRARD Denis
- GOUAULT Dominique
- LUBIATO Luigino
- PICARD Jean
- PIGNOLET Didier
- RANNOU Francis
- SEVERS Dominique
- SIMONNET Marina
- THOMAS Maryvonne
- VISPI Raphaël

Absent excusé

- PREVOT Thierry

Dans ce numéro :

Réunion du Conseil Municipal

Inscriptions listes électorales

Vaccinations grippe A

Analyses d'eau

Recensement de la population

Législation chiens dangereux

Don du sang

Fermeture bibliothèque

Cross du collège

Espace Commercial - Le Maire informe l'Assemblée de l'avancée des études préliminaires concernant les infrastructures (voirie et réseaux divers) devant desservir l'espace commercial. Une commission de travail est nommée, composée de MM. Jean PICARD, Luigino LUBIATO, Dominique GOUAULT, Didier PIGNOLET et Denis GIRARD. Un appel à candidature va être lancé en vue de la mission de maîtrise d'œuvre concernant la viabilisation et l'aménagement de la zone.

Révision simplifiée du PLU - Le Maire donne lecture des conclusions de l'enquête publique, favorable au projet. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent cette modification.

ATESAT - (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) La convention signée entre la Commune de Pontfaverger-Moronvilliers et la DDE arrive à expiration. Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide de la renouveler ainsi que toutes les missions d'aide proposées par les services de l'Equipement.

Recensement - Le recensement de la population se déroulera à Pontfaverger-M. du 21 janvier au 20 février 2010. Pour ce faire, 4 agents recenseurs vont enquêter sur le domaine communal. Les membres du Conseil Municipal déterminent le montant des éléments de rémunération de ces agents à qui ils seront notifiés par le biais d'un arrêté nominatif.

Subventions - Les subventions suivantes sont attribuées aux associations locales :

Aux différentes sections du SLP

Groupe Théâtral Arlequin	1 000,00 €
Football	1 800,00 €
Musique	3 500,00 €
Judo	1 200,00 €
Tennis de table	900,00 €
Les Galipettes	600,00 €
Villages Girls Parade	750,00 €

Aux autres associations

La Boule Ferrée	550,00 €
Amicale des Anciens	1 000,00 €
A. D. M. R	1 530,00 €
Ass. Pêche et pisciculture	500,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	2 000,00 €
Volley Ball	350,00 €
A D E P E R	100,00 €

Logements Perception - Suite à l'étude des plans proposés par l'architecte, M. PASCUAL, les conseillers municipaux concluent que cette proposition n'est pas conforme aux souhaits émis par les élus. Une meilleure répartition des surfaces est demandée.

Garantie d'emprunt - La Commune de Pontfaverger-Moronvilliers accorde sa garantie pour le remboursement de deux emprunts à taux révisable d'un montant total de 1 170 000,00 € que le Foyer Rémois se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces emprunts sont destinés à financer d'une part le foncier et d'autre part la construction de dix pavillons locatifs situés au centre de la 2° tranche du lotissement « Barbilly ».

S.F.R. - Le Maire présente à l'Assemblée le projet de la Sté SFR qui désire installer une antenne de téléphonie mobile sur le territoire communal. A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet.

Affichage - Le Conseil Municipal décide d'acquérir un panneau d'information à affichage lumineux au prix de 6 500,00 € HT qui sera implanté à proximité de la Mairie.

Travaux église - Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'entreprise BUAT pour le déplacement de l'autel afin de favoriser la proximité du prêtre avec l'assistance durant les offices.

Fleurissement - Une étude est initiée concernant les plantations place de la Mairie et autour de l'église.

Les jours passent et nous sommes tous aussi impatients, les uns comme les autres, de voir les premiers travaux concernant notre nouvel espace commercial démarrer.

Un certain nombre d'étapes réglementaires, administratives, environnementales et d'urbanisme ont été nécessaires à l'aboutissement de cette phase préparatoire et sont la cause de ces délais qui nous semblent interminables.

Mais ça y est, à ce jour les premiers coups de pioche sont prévus : fin janvier voire début février 2010, les entreprises de BTP commenceront par l'établissement de nombreux réseaux avenues Nouvion, Boileau et de la Gare (eau potable, assainissement, eaux pluviales, éclairage public, télécommunications et alimentation électrique) . Ces travaux préserveront au maximum les chaussées existantes et seront localisés sur les accotements et les trottoirs. Ils génèreront certes des nuisances phoniques ou d'accessibilité et nous ferons le nécessaire pour qu'elles soient acceptables par les riverains. Notre vie quotidienne en sera certes perturbée mais je suis sûr que vous apprécierez dans peu de temps (4 mois environ) les bienfaits de ces nouveaux investissements pour le bien être de tous.

En ce qui concerne notre projet de maison de retraite médicalisée, comme vous avez pu le voir récemment dans le journal L'UNION, plusieurs étapes sont là aussi nécessaires pour concrétiser sa future réalisation : acquisitions foncières, type de construction et mode de financement ont d'ores et déjà été actés, reste donc à obtenir l'accord de l'instance officielle, le CROSME (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale). Cet organisme définit les futurs établissements aptes à recevoir les aides du Département et de l'Etat nécessaires au fonctionnement de ceux-ci. La prochaine réunion du CROSME, le 16 février 2010, concrétisera j'espère le départ de ce dossier donnant à Pontfaverger-M. un atout supplémentaire à notre bassin de vie.

Enfin, dans cette ambiance économique difficile pour tous, je regrette, avec toute l'équipe municipale, la fermeture de l'agence bancaire de la Caisse d'Epargne (restructuration oblige) et, en parallèle, je voudrais féliciter et encourager les personnes, enseignes, commerçants, nouvelles entreprises récemment installées ou sur le point de l'être, qui investissent et croient au dynamisme de notre bourg ; tous ensemble nous devons soutenir avec fierté ces efforts fournis pour un meilleur service de proximité.

C'est donc avec enthousiasme que je souhaite, avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal, que cette future année 2010 soit porteuse de prospérité pour notre commune et pour l'ensemble de ses administrés.

Le Maire,
Francis RANNOU

RAPPEL - INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

TOUTE PERSONNE CONCERNEE DEVRA SE PRESENTER EN MAIRIE AVANT LE 31 DECEMBRE 2009 A 12 H 00 MUNIE D'UNE PIECE D'IDENTITE OU DU LIVRET DE FAMILLE.

VACCINATIONS GRIPPE A (H1 N1)

La Préfecture de la Marne communique régulièrement

Les heures d'ouverture des centres

de vaccination contre la grippe A (H1N1)

AFFICHAGE EN MAIRIE (panneau extérieur)

ANALYSES D'EAU

Les analyses effectuées le 29 octobre dernier concluent que l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

« LE RECENSEMENT, CHACUN DE NOUS Y TROUVE SON COMPTE »
(communiqué de l'Insee)

Pontfaverger-Moronvilliers, comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, fait l'objet d'une collecte tous les 5 ans auprès de l'ensemble de sa population et sera recensée en 2010, du 21 janvier au 20 février.

Un agent recenseur, identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire de votre commune, se rendra à votre domicile à partir du 21 janvier 2010.

Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupèrera lorsque ceux-ci seront remplis.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

PERMIS DE DETENTION DE CHIEN DANGEREUX

La loi du 20 juin 2008 renforce les conditions de détention de chiens dangereux. Tout propriétaire d'un chien de 1° ou 2° catégorie est désormais **dans l'obligation de posséder un permis de détention** (permis provisoire pour les chiens de moins de 8 mois) délivré par le Maire. Vous êtes invités à vous rapprocher des services de la mairie si vous possédez un chien appartenant à ces catégories, même si vous avez déjà effectué une déclaration avant le 1er septembre 2009.

LA PROCHAINE COLLECTE DE SANG A PONTFAVERGER-M.
AURA LIEU LE LUNDI 11 JANVIER 2010
DE 08H00 A 12H00
SUR LE PARKING DE L'EGLISE

BIBLIOTHEQUE VACANCES DE NOËL

La bibliothèque sera fermée
Du jeudi 24 décembre 2009
Au dimanche 3 janvier 2010

BONNES FÊTES A TOUS

« CROSS A LA CAMPAGNE »

Vendredi 23 octobre 2009, le collège de Pontfaverger a organisé son traditionnel cross annuel sous l'oeil vigilant de Monsieur Charlet, le nouveau Principal.

Au pas de course, les 260 élèves de l'établissement et les élèves de deux écoles primaires du district (Pontfaverger-M. et Epoye/Saint-Masmes) ont investi les abords du collège et les chemins alentour.
Les 6°, 5°, CM1, CM2 ont parcouru 3,2 kms, ceux de 4è et de 3è, 3,6 kms par un temps clément (au dernier moment !) pour le bien-être de tous les participants.

Après la course et un goûter bien apprécié, la proclamation des résultats a été l'occasion de récompenser les meilleurs coureurs et de gratifier les plus méritants.

Merci à tous les personnels qui ont aidé à l'organisation…
A l'année prochaine…

Les professeurs d'EPS du collège